

CONCERTATION RELATIVE À L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (P.L.U.I.)

QU'EST-CE QU'UN P.L.U.I. ?



- Un **document stratégique** qui fixe les orientations d'évolutions d'urbanisme à l'échelle de la communauté de communes pour 10 ans.
- Un **document réglementaire** qui encadre l'instruction des autorisations d'urbanisme (permis de construire, de démolir, lotissement,...)

QUI GÈRE ET QUI PARTICIPE ?



- Gestion : L'**initiative et la responsabilité** sont à la charge de l'intercommunalité avec l'aide d'un **cabinet d'études** pour l'assistance technique
 - Participation : Des **partenaires institutionnels** sont **associés**
- => État, Région, Département, Chambre d'Agriculture,...

QUELS TYPES DE DOCUMENTS LE COMPOSENT ?

Un document comprenant les pièces suivantes :

- Un **rapport de présentation**
=> Diagnostic du territoire et de son fonctionnement
- Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**
=> Vision d'ensemble de la stratégie d'évolution intercommunale
- Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.)**
=> Prescriptions et recommandations sur des secteurs d'importance
- Un **zonage** par commune
=> Découpage géographique, c'est-à-dire à la traduction spatiale des différentes vocations selon les enjeux sur le terrain (habitat, activité économique, agricole, boisement,...)
- Un **règlement**
=> Où construire ? quand ? comment ?
- Des **annexes**
=> Plans des réseaux, servitudes d'utilité publique,...

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE ?

Etape en cours

PROCÉDURE LONGUE DURANT ENVIRON 3-4 ANS



PEUT-ON CONSULTER CERTAINES PIÈCES DU DOSSIER ?

OUI, bien sûr !

POUR APPORTER DES REMARQUES, LES ÉLÉMENTS DU DOSSIER SONT À DISPOSITION AVEC UN REGISTRE AU SEIN DES MAIRIES DE CHAQUE COMMUNE ET AU PÔLE ADMINISTRATIF DE LA CCALN À AILLY-SUR-NOYE.

DES RÉUNIONS PUBLIQUES SERONT PROCHAINEMENT ORGANISÉES.

LES PIÈCES DANS LEUR ÉTAT D'AVANCEMENT SONT DISPONIBLES EN LIGNE SUR WWW.AVRELUCENOYE.FR